



**PRISALT – Association pour la Protection des Riverains
des Infrastructures Aéroportuaires**

Association loi 1901

12 rue Notre Dame - 91450 SOISY-SUR-SEINE

Tél. 01 69 89 71 62 - association.prisalt@gmail.com

Soisy-sur-Seine, le 20 mai 2025

Pièces jointes:

- 1- Livre blanc numérique PRISALT
- 2- Pétition papier avec QR Code
- 3- Flyer numérique 3 volets de vulgarisation

Objet : Pétition contre les nuisances aériennes et pour le strict respect des trajectoires

Madame, Monsieur le Maire,

La plateforme aéroportuaire d'Orly est un atout économique et social utile à la région et à la nation. Enclavée depuis l'origine dans le tissu urbain, elle doit respecter un couvre-feu (décision ministérielle du 4 avril 1968) et une limitation des vols et des créneaux horaires pour limiter les nuisances subies par la population (décret du 6 octobre 1994).

Les trajectoires aériennes définies par l'AIP (Aeronautical Information Publication) dans sa partie AD (aéroports) imposent par ailleurs un passage vertical obligatoire sur des points géographiques officiels maillant le territoire. Indispensables à la sécurité aérienne, ces points de navigation obligent les avions à contourner les espaces à forte densité urbaine et donc à limiter les nuisances sonores et chimiques.

Depuis quelques temps, et cela s'est accéléré avec la mise en place du guidage par satellite (GPS), le respect du passage vertical de ces points de navigation n'est plus souvent respecté. De fait, hors nécessité de sécurité, les contrôleurs aériens ordonnent dans la majeure partie des cas des modifications de trajectoires aux avions ce qui les amènent à dévier de la trajectoire officielle, entraînant ainsi le survol de villes et villages jusque-là épargnés.

Cette pratique non officielle pourrait faire croire, dans un premier temps, à un gain économique dû à la moindre consommation de carburant des avions. Cependant, les études réalisées par l'ADEME et le CNB, à la demande de l'État, estiment le coût sanitaire annuel engendré par les nuisances aériennes à 6,1 milliards d'euros et constatent une réduction de l'espérance de vie en bonne santé de plusieurs mois.

Ces « déviations de routes » ordonnées par le contrôle aérien concernent aussi bien les décollages face à l'Est que les atterrissages face à l'Ouest. Les populations impactées par ces déviations de trajectoires n'en peuvent plus, elles subissent une forte dégradation de leur condition de vie et de santé.

Par vent d'Est, les habitants, réveillés par les premiers décollages à 06 h 10 (fin du couvre-feu à 06 h 00), ne peuvent se reposer qu'après minuit (début du couvre-feu à 23 h 30). Par vent d'Ouest,

ils subissent le survol continu suite aux « dérives de trajectoires » ordonnées par le contrôle aérien (les trajectoires sont illustrées et expliquées dans le Livre Blanc de l'association PRISALT, édité en novembre 2024 en dossier joint).

L'association PRISALT propose depuis des années des solutions économiques pour les décollages face à l'Est et les atterrissages face à l'Ouest, qui épargneraient des nuisances à de nombreuses villes et villages nouvellement survolés (détails dans le Livre Blanc):

- Pour vos administrés, pouvoir à nouveau profiter du calme de son logement et de son jardin.
- Pour les transporteurs, en réduisant la consommation de carburant.
- Pour le pays, en réduisant les coûts engendrés par l'impact sanitaire sur la population.

Nos démarches et rencontres avec le ministère des Transports, la DGAC et l'ACNUSA n'ont pas permis le retour à la pratique des trajectoires officielles préservant la population, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de diffuser par le biais du Bulletin Municipal ou de toute autre forme à votre convenance une pétition – papier et numérique - « contre les nuisances aériennes et pour le strict respect des trajectoires officielles » qui donneront plus de poids à nos démarches à venir.

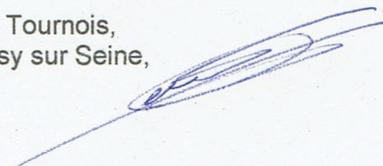
Au terme de la consultation de vos administrés nous vous proposons de venir collecter les exemplaires papier en votre mairie. Les réponses numériques seront enregistrées sur le site dédié.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre profond respect.

Monsieur Yann Pétel,
Maire de Saint Germain les Corbeil,
co Président PRISALT



Monsieur Jean Philippe Tournois,
Adjoint au Maire de Soisy sur Seine,
co Président PRISALT



L'Association PRISALT, pour « PRIse d'ALTitude » a été fondée en 2019 pour fédérer et regrouper les habitants d'Île de France subissant des nuisances aériennes ainsi que les Parlementaires et les Elus de communes concernées pour (extrait des statuts) :

- lutter contre toutes les nuisances aériennes (sonores, pollution....) et contre toutes les mesures susceptibles de les générer (trafic, réglementation
- exiger le strict respect des routes officielles par les contrôleurs aériens
- promouvoir toutes solutions directes ou indirectes pour atteindre ce but.

L'Association PRISALT est indépendante de tout parti ou mouvement politique.